

Conseillers en exercice : 23

Présents : 16

Votants : 22

OBJET :Décision modificative
n°3 – Budget général

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

DELIBERATION N°2026-78**PROCES-VERBAL****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 22 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Maire, Didier MEHL

Présents : MM. Didier MEHL, Jean-Lou PAILHES, Christophe MARIJON, Delphine PERROT, André DELEAGE, Jean de BAGLION, Serge VINARD, Sandra AUDIGIER MARSY, Emmanuel CHAILAN, Vincent FARGIER, Aurélie COMTE, Karine LEFEBVRE, Charlotte ROUGIER, Sylvie DUBOIS, Christophe VIGNE, Sophie COLBEAU,

Excusés : MM, Marie-Jeanne COSSE, Bérangère RAMAUX, Klara HOZNEK, Jérôme FONT, Isabelle LAURENT ROUX, Patrick ROTGER, Marie FARGIER

Procurations : MM Marie-Jeanne COSSE à Christophe MARIJON, Klara HOZNEK à Jean de BAGLION, Jérôme FONT à Jean-Lou PAILHES, Isabelle LAURENT ROUX à Sandra MARSY AUDIGIER, Patrick ROTGER à Sylvie DUBOIS, Marie FARGIER à Sophie COLBEAU

Absents non excusés : MM.

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Aurélie COMTE a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 1612-11.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le budget primitif 2026 du Budget principal

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits des sections de fonctionnement et d'investissement tant en dépenses qu'en recettes,

Il est proposé au Conseil Municipal, après avis de la Commission Finances du 14 septembre 2026, d'autoriser la décision budgétaire modificative n°3 de l'exercice 2026 du budget principal, telle que détaillée dans les tableaux joints à cette délibération.

Cette décision s'équilibre :

En dépenses et en recettes de fonctionnement à 60 026.47€

En dépenses et en recettes d'investissement à 106 100 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Approuve la décision modificative n°3 de l'exercice 2026 du budget principal, afin d'ajuster les crédits des sections de fonctionnement et d'investissement conformément aux tableaux présentés ci-dessus ; Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision modificative n°3 de l'exercice 2026 du budget principal.

COMPTE DEPENSE INVESTISSEMENT

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
040 / 2313	Opérations d'ordre de transfert entre sections / construction	10 000	
20 / 2031 / 124	Frais d'études	1 800	
20 / 2031 / 137	Frais d'études	18 000	
23 / 2313 / 124	Constructions	70 000	
45 / 45811	Requalification centre bourg – SYODS	6 300	
Total		106 100	

Envoyé en préfecture le 24/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le 24.09.26

S²LOW

ID : 007-210703419-20260922-78_86_01-DE

COMPTE RECETTE INVESTISSEMENT

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
021 / 021 / OPFI	Virement de la section de fonctionnement	59 912.47	
10 / 10226	Taxe d'aménagement	1 600.00	
13 / 1323 / 122	Subventions d'investissement départements	32 787.53	
23 / 2315 / 122	Installations, matériel et outillage technique	5 500.00	
45 / 45821	Requalification centre bourg - SYODS	6 300.00	
Total		106 100.00	

COMPTES DEPENSES FONCTIONNEMENT

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
014 / 7391112	Dégrèvement de taxe d'habitation		114.00
023 / 023	Virement à la section d'investissement	59 912.47	
65 / 65133	Secours d'urgence		49 912.47
66 / 66111	Intérêts réglés à l'échéance	114.00	
Total		60 026.47	50 026.47

COMPTES RECETTES FONCTIONNEMENT

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
042 / 722	Opérations d'ordre de transfert entre	10 000.00	
Total		10 000.00	

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 22 septembre 2026

Didier MEHL
Maire de Villeneuve de Berg

